**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande

**Band:** 46 (1920)

**Heft:** 14

Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

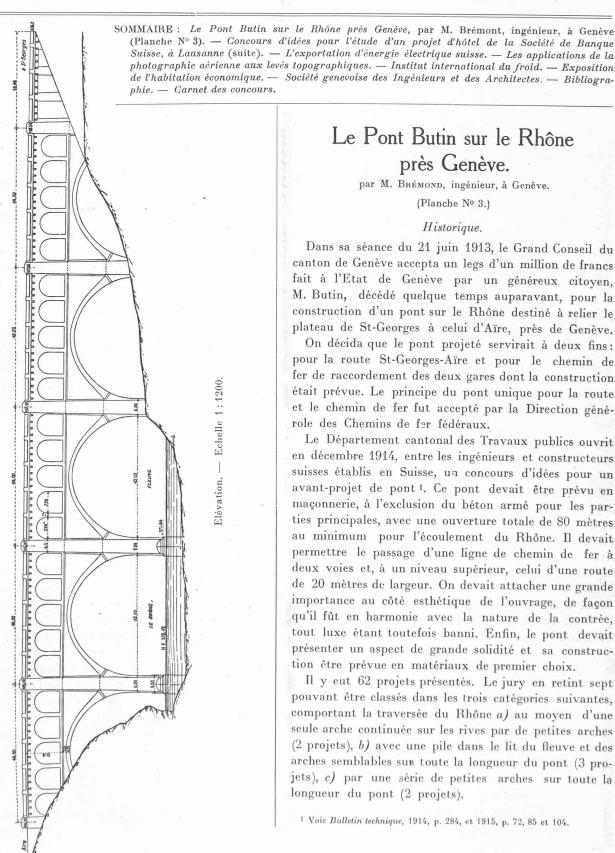
# BULLETIN TECHNIQ

Réd. : Dr H. DEMIERRE, ing.

LE PONT BUTIN, A GENÈVE

### DE LA SUISSE ROMANDE

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES



## Le Pont Butin sur le Rhône près Genève.

par M. Brémond, ingénieur, à Genève.

(Planche Nº 3.)

Historique.

Dans sa séance du 21 juin 1913, le Grand Conseil du canton de Genève accepta un legs d'un million de francs fait à l'Etat de Genève par un généreux citoyen, M. Butin, décédé quelque temps auparavant, pour la construction d'un pont sur le Rhône destiné à relier le plateau de St-Georges à celui d'Aïre, près de Genève.

On décida que le pont projeté servirait à deux fins: pour la route St-Georges-Aïre et pour le chemin de fer de raccordement des deux gares dont la construction était prévue. Le principe du pont unique pour la route et le chemin de fer fut accepté par la Direction générole des Chemins de fer fédéraux.

Le Département cantonal des Travaux publics ouvrit en décembre 1914, entre les ingénieurs et constructeurs suisses établis en Suisse, un concours d'idées pour un avant-projet de pont 1. Ce pont devait être prévu en maçonnerie, à l'exclusion du béton armé pour les parties principales, avec une ouverture totale de 80 mètres au minimum pour l'écoulement du Rhône. Il devait permettre le passage d'une ligne de chemin de fer à deux voies et, à un niveau supérieur, celui d'une route de 20 mètres de largeur. On devait attacher une grande importance au côté esthétique de l'ouvrage, de façon qu'il fût en harmonie avec la nature de la contrée, tout luxe étant toutefois banni. Enfin, le pont devait présenter un aspect de grande solidité et sa construction être prévue en matériaux de premier choix.

Il y eut 62 projets présentés. Le jury en retint sept pouvant être classés dans les trois catégories suivantes, comportant la traversée du Rhône a) au moyen d'une seule arche continuée sur les rives par de petites arches (2 projets), b) avec une pile dans le lit du fleuve et des arches semblables sun toute la longueur du pont (3 projets), c) par une série de petites arches sur toute la longueur du pont (2 projets).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir Bulletin technique, 1914, p. 284, et 1915, p. 72, 85 et 104.